NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

77 N° 5 1955

Le rôle des Congrès eucharistiques par rapport aux Décrets eucharistiques de Pie X

J.-M. DERÉLY (s.j.)

p. 506 - 512

https://www.nrt.be/it/articoli/le-role-des-congres-eucharistiques-par-rapport-aux-decrets-eucharistiques-de-pie-x-2412

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le rôle des Congrès eucharistiques par rapport aux Décrets eucharistiques de Pie X

A l'occasion du Congrès International de Rio et du Cinquantenaire du Décret sur la communion quotidienne

Le rôle des Congrès eucharistiques internationaux dans la préparation du Décret *Sacra Tridentina Synodus*[1], celui-là même tint à en témoigner publiquement qui le fit rédiger, le signa et le présenta à l'approbation de Pie X, le cardinal Vincenzo Vanutelli. Préfet de la S.C. du Concile et Président d'honneur du Comité permanent du Congrès, il avait été envoyé par le Pape, quelques mois après le Décret, comme légat pontifical au Congrès eucharistique international de Tournai. Dès son entrée dans la cathédrale, il fit cette déclaration : « La question de la communion fréquente et quotidienne fut agitée plus d'une fois dans nos Congrès, mais toujours dans le but qui est celui du Décret : faire *cesser les dissentiments entre théologiens catholiques et inviter les âmes droites* et en état de grâce à s'approcher le plus souvent possible du Banquet divin. Que n'ont-ils pas dit, nos Congrès, en faveur de la Communion fréquente et de ses bienfaisants effets? Et, depuis bientôt vingt-cinq ans, ne sont-ce pas ces mêmes Congrès qui ont ramené à la fréquentation de la Table sainte les âmes de toute condition? Qu'ils se réjouissent donc, aujourd'hui, de se trouver en plein accord avec ce grand Acte Pontifical, tout à la fois *doctrinal* et *disciplinaire. Voilà un décret du Saint-Siège qui est, en même temps, le fruit, la victoire, le triomphe des Congrès eucharistiques!* »

Etayons simplement de quelques faits ce témoignage.

ORIGINE COMMUNE DES CONGRÈS ET DU MOUVEMENT ABOUTISSANT AU DÉCRET

On connaît les origines des Congrès eucharistiques internationaux. Deux noms émergent : l'humble *Marie Tamisier* et *Mgr de Ségur*. Marie Tamisier[2] dont l'âme avait reçu la forte empreinte de trois saints, le vénérable M. Dupont, « le saint homme de Tours », le vénérable Père Chevrier, le fondateur du Prado, et le Bienheureux Eymard, le fondateur des Pères du Saint-Sacrement, n'eut qu'une passion dans sa vie : faire aimer et honorer l'Eucharistie. Pendant vingt ans rien n'arrêtera, rien ne découragera l'éternelle quémandeuse d'honneurs nouveaux pour l'Hostie. Rebutée, contredite, éconduite, elle se remet toujours en chemin pour de nouvelles démarches. Enfin écoutée, elle disparaîtra totalement et pendant trente ans, nul ne la verra plus ni ne l'entendra : sa mission était finie.

C'est entre 1874 et 1880 qu'elle parvint à gagner à sa cause un petit nombre d'amis choisis de l'Eucharistie : à Aix, Mgr Richard, évêque de Belley, le futur cardinal de Paris; en Savoie, l'évêque d'Hebron, futur cardinal Mermillod; à Paris, M. de Cissey, l'apôtre de la sanctification du dimanche et M. de Benous, président de l'Adoration nocturne; M. de Pélerin, en Avignon, et surtout, à Paris, celui qui sera son conseiller, son porte-voix et qui présidera le petit groupe fidèle dont elle sera l'animatrice et le commissionnaire infatigable, Mgr Gaston

1. Dans un article de la *N.R.Th.* sur les décrets du Bx Pie X (nov.-déc. 1951, p. 907), une allusion avait été faite à ce rôle. Le Comité du Congrès eucharistique international de Barcelone avait demandé que ce sujet, étudié à fond, fît l'objet de la première conférence de sa section de langue française. Nous résumons ici ces recherches.

2. Sur le rôle de Marie Tamisier dans la fondation des Congrès eucharistiques internationaux, voir la *N.R.Th.*, 1931, p. 690-692.

de Ségur, le saint prélat aveugle. C'est dans ce centre fervent de dévots à l'Eucharistie que Marie sema l'idée d'un Congrès eucharistique international qui réunirait *toutes les œuvres eucharistiques,* « pour en prendre meilleure connaissance et leur donner un nouvel élan ». L'idée, peu à peu, mûrit que Léon XIII de suite approuve : « Pour l'Eucharistie, j'accorderai tout ! » Et le 25 août 1880, après de longs entretiens avec Marie Tamisier, M. de Pélerin peut enfin envoyer à Mgr de Ségur, avec un projet de Comité permanent, un programme complet du Congrès rêvé.

Mais en ces jours-là l'horizon religieux s'assombrissait partout. Où allait-on pouvoir tenir ce premier Congrès? En France, nul ne s'y ose. La Belgique et la Hollande, successivement sollicitées, s'y refusent. Et quand ces mauvaises nouvelles arrivent à Monseigneur de Ségur, elles le trouvent presque agonisant. Il faudra donc, au moins pour le moment, abandonner le Congrès rêvé. C'est ce que dit M. de Nicolaï à M. de Benque au sortir de la chambre du mourant. « Mais nos amis de Lille, lui est-il aussitôt répliqué, n'avez-vous pas pensé à eux, si experts en Congrès? » Les amis de Lille, c'étaient les deux frères Philibert Vran et Camille Ferron Vran, les deux « *saints de Lille* » dont l'Eglise instruit le procès de béatification. Dès le lendemain on leur écrit et la réponse arrive par retour de courrier : « Nous sommes à vous et à votre beau projet. Si vous voulez faire votre congrès à Lille, nous vous aiderons de notre mieux ». De suite, Philibert Vran part pour Rome, accompagné du grand religieux assomptionniste, le Père Picard. Six jours après, Léon XIII, comme s'il pressentait tout ce que comportait d'avenir ce modeste projet, par un Bref adressé à Mgr de Ségur, accrédite le premier Congrès eucharistique international et bénit ceux qui y assisteront.

Un mois plus tard, malgré la vacance du siège épiscopal et la douloureuse absence de Mgr de Ségur, président du Comité du Congrès, que Dieu avait rappelé à lui quinze jours avant, s'ouvrait à Lille le Premier Congrès eucharistique international en présence de 363 membres : une centaine venus de Paris; une trentaine de Belgique; onze de huit autres nations; le reste, de Lille, des diocèses voisins et de quelques diocèses de France plus lointains. Bien humbles débuts de ces rassemblements de millions de chrétiens venus des cinq parties du monde, qu'a vus Barcelone et que verra Rio !

Si j'ai insisté sur cette origine des Congrès eucharistiques, c'est qu'elle fut aussi l'origine première du mouvement eucharistique qui devait aboutir aux décrets de Pie X.

Un an avant que prit corps le rêve du Congrès, Mgr de Ségur écrivait à Melle Tamisier : « Il me semble que si j'étais pape, le but principal de mon apostolat serait de restaurer la communion quotidienne. Le Pape qui fera cela, sous l'inspiration du Saint-Esprit, sera le rénovateur du monde ». Il lui semblait alors qu'un Congrès qui réunirait toutes les œuvres eucharistiques serait la meilleure occasion de faire monter vers le Père l'appel de ses fils affamés du Pain quotidien de l'Hostie. Dans cet espoir, de ses doigts mourants, il écrivit le dernier Appel au Congrès, adressé à tous les catholiques touchés de l'amour de l'Hostie. Sa mort va hâter la réalisation de son rêve. A l'ouverture du 1er Congrès, M. de Pélerin s'avance sur l'estrade : « Je viens communiquer au Congrès les recommandations dernières de Mgr de Ségur dont j'ai eu l'honneur d'être le confident : En ces moments suprêmes, la communion fréquente, qui fut comme le but et la pensée de sa vie entière, sembla le préoccuper davantage encore. Seule la parole du Pape, nous disait-il, pourrait avec certitude effacer aux yeux de tous les derniers vestiges d'une erreur dangereuse. Et il m'exprima le très vif désir de voir le Congrès tout entier s'associer à sa pensée et la formuler dans un vœu qui serait humblement présenté à Sa Sainteté. » Alors, au milieu d'une émotion intense, l'assemblée unanime acclama de ses applaudisse-

ments le libellé du premier vœu que le premier congrès allait transmettre à Rome : « Le Congrès eucharistique, frappé des graves dommages causés à l'Eglise et aux âmes catholiques par les fausses doctrines répandues autrefois contre la communion fréquente et par les immenses avantages qui résultèrent, en tous les temps, de cette pratique si hautement recommandée par l'Eglise et ses saints Docteurs; *désirant d'ailleurs s'associer aux suprêmes pensées et désirs* de son organisateur, Mgr de Ségur, l'apôtre ardent de la communion fréquente, *appelle de ses vœux les plus humbles et les plus vifs le jour où le Saint-Siège, dans Sa souveraine Sagesse, portera un dernier coup aux erreurs qui dans les siècles précédents ont si malheureusement contribué à éloigner les générations chrétiennes de l'adorable Pain de vie eucharistique.* »

Vingt-cinq ans plus tard, le décret de saint Pie X allait répondre très précisément et pleinement à ce premier vœu du premier Congrès.

Mais pendant ces vingt-cinq ans, de congrès en congrès, le vœu sera repris, développé, la doctrine en sera éclairée, l'urgence démontrée, les appplications préparées. Rappelons simplement ici quelques étapes.

LA PRÉPARATION PROGRESSIVE AU DÉCRET PAR LES CONGRÈS SUCCESSIFS

Au second Congrès, *en Avignon,* le vœu du premier congrès envoyé à nouveau à Rome s'accompagnera de l'engagement personnel de tous les congressistes de faire tout ce qui dépendra d'eux pour propager le saint usage de la communion fréquente. C'est à ce congrès d'Avignon que le P. Ramière, S. J., théologien de grande classe et incomparable animateur, un prophète, dirions-nous aujourd'hui, fut adjoint au Comité Permanent. Il allait désormais apporter aux efforts eucharistiques des Congrès la collaboration de l'Apostolat de la Prière, salué, dès le Premier Congrès, comme *« un Congrès eucharistique en permanence,* poussant irrésistiblement des millions d'âmes à des communions réparatrices toujours plus fréquentes ». Déjà, par la revue qu'il avait fondée, *le Messager du Sacré-Cœur,* le P. Ramière ne cessait de mener campagne en faveur des fréquentes communions. Dès 1872, il osait parler de *communion quotidienne dans les collèges* (t. XXI, p. 171) et s'assurait la collaboration du *P. Cros,* S. J., l'un des premiers propagateurs de la communion fréquente des enfants. A partir de 1873, il avait entrepris une série d'articles intitulés : *« Ce qu'on pensait de la communion fréquente avant le Jansénisme »* (t. XXII, 244, 310; XXIV, 30, 197, 249, 318, 385; XXV, 26, 89), en même temps qu'il réfutait les objections, dès lors, courantes, contre ce qu'on affecte d'appeler « l'abus de la communion ». Il avait établi, par une série de petits travaux spéciaux, à la fois vifs dans la forme et très sérieusement documentés dans le fond, le droit qu'ont les enfants à la communion fréquente, le besoin qu'ils en éprouvent, l'inanité des empêchements qu'ils prétextent ou qu'on met en avant pour eux (XXVII, 136, 184, 241, 345, 395, 551) [3]. La collaboration entre ces deux foyers de zèle eucharistique désormais va intensifier la préparation des esprits et des cœurs aux Décrets.

A *Liège,* en 1883, les congressistes ajouteront un nouveau vœu que reprendront les congrès suivants : celui d'établir partout *l'Œuvre de la communion hebdomadaire des hommes.* C'est aussi, à dater du Congrès de Liège, que la formation des enfants à la pleine vie eucharistique deviendra une des grandes préoccupations des Congrès.

A *Fribourg,* en 1885, pour habituer de suite les premiers communiants à la communion hebdomadaire, le Congrès émettra le vœu que la première communion soit désormais suivie des *Six dimanches de saint Louis de Gonzague,* six

3. Cfr le Rapport présenté par le Père Boubec, S. J., Directeur Général de l'Apostolat de la Prière au Congrès eucharistique international de 1908 à Westminster (*Messager du S.C.,* t. LXXXVIII, p. 675).

dimanches où ces petits communieront. A Fribourg encore, sera chaleureusement recommandée la *Communion Mensuelle des enfants,* grande nouveauté alors, que l'Apostolat de la Prière vient de lancer à travers le monde... « Oh ! cela ! je l'approuve, je l'approuve, je l'approuve », s'était écrié Léon XIII. Enfin, pour habituer tous les chrétiens à communier en semaine, le Congrès de Fribourg émettra le vœu, repris par presque tous les Congrès suivants que s'organise dans tous les corps sociaux et associations la *Communion perpétuelle,* faite à tour de rôle, un jour par semaine ou par mois, selon la forme propagée par l'Apostolat de la Prière.

Toulouse, en 1886, entendra le vaillant Abbé Maurel de Rodez mener, au cours de cinq rapports successifs, le bon combat en faveur de la communion fréquente, dans l'adhésion unanime et enthousiaste des Congressistes. Avec l'Eglise et le Concile de Trente, il réclame d'abord, — Pie XII vient encore d'y insister dans l'encyclique *Mediator* — la communion, chaque fois qu'on assiste à la messe. Il réclame la communion fréquente pour les infirmes et les malades. Il veut qu'on admette les enfants à la première communion, le plus tôt possible. Ce dernier rapport, de tous points remarquable vingt-quatre ans avant le décret *Quem singulari* en contient déjà toute la doctrine, doctrine que presque seul alors défendait le P. Cros, S. J., et qu'il ne craint pas de proclamer et de faire applaudir par tout le Congrès.

C'est à *Amiens,* en 1890, que le P. Durand, des Pères du Saint-Sacrement (compagnon du Bx Eymard, émule du P. Tesnières), orateur des premiers Congrès, va commencer la série de ses ardentes interventions en faveur de la communion fréquente. Elles retentiront d'un Congrès à l'autre, s'adressant d'abord à tous les chrétiens, puis aux hommes, aux jeunes, enfin jusqu'à l'épuisement de ses forces, aux enfants. Les Pères du Saint-Sacrement, et dans les Congrès et hors des Congrès, apportaient aussi sans cesse — c'était leur grâce — un appui puissant à la préparation des Décrets eucharistiques. Pie XII, en leur confiant la succession du regretté Comte d'Yanville qu'avait aidé le P. Boubée, S. J., au Secrétariat Général du Congrès, a voulu reconnaître les services qu'ils avaient rendu aux Décrets et dans les Congrès.

Reims, en 1910, osait émettre le vœu, bien audacieux alors, que les hommes d'œuvres communient souvent. Ce qui était « inouï » est devenu la loi de nos militants.

A *Madrid,* en 1911, c'est aux pères de familles que le Congrès demandait de prêcher d'exemple, en communiant souvent accompagnés de leurs enfants. C'était déjà l'*exemple et l'encadrement des adultes,* si désiré aujourd'hui. Ce même congrès réclamait le maintien de la messe quotidienne dans les collèges, cadre normal et condition, pratiquement *sine qua non,* de la communion quotidienne. Il demandait aux curés de la favoriser pour les malades et ne craignait pas de la réclamer, pour ceux qui en voudraient, à l'intérieur même des prisons.

Mais l'on sent que nous sommes désormais dans un autre climat : les Décrets eucharistiques sont intervenus.

LE CONGRÈS DE ROME, SUPRÊME EFFORT DE PRIÈRE AVANT LE DÉCRET

1905 marquait le 25e anniversaire des Congrès. Où mieux se réunir que dans la capitale de la chrétienté? Pie X a hâte d'obtenir pour Rome — il l'écrit au Président des Congrès — les si heureux résultats d'un Congrès eucharistique. Mais il nourrit encore de bien autres pensées. Décidé à répondre enfin à l'appel de Mgr de Ségur et du premier Congrès, le Pape veut s'envelopper, à pareil moment, de l'instante prière de tous les fervents de l'Hostie. A ce Congrès qu'il présidera lui-même, dont il célébrera lui-même la messe pontificale d'ouverture, et qu'il clôturera lui-même en prêchant à tous « la Croisade nouvelle, la Croisade eucharistique seule capable de sauver le monde » il demandera d'être « un

brûlant foyer de prière à Jésus dans l'Eucharistie » et « une immense participation de l'*univers chrétien au mystère eucharistique* ». Deux jours avant ce Congrès, un Rescrit pontifical publie et indulgencie la *Prière de Pie X pour le Congrès de Rome*, que le Pape « a grandement à cœur de répandre dans le monde entier ». Et cette prière « pour la diffusion du pieux usage de la communion quotidienne », rappelant que Jésus a voulu être « le remède quotidien et l'aliment quotidien de notre quotidienne faiblesse », demandant « que toutes les âmes vivant de vie divine s'approchent dévotement chaque jour où elles le peuvent de la Table sainte », sera dite et redite sans cesse par Rome en ces jours et bientôt, par le monde entier.

C'est dans cette atmosphère de prière intense que parut, le 20 décembre de cette même année 1905, le décret *Sacra Tridentina Synodus* sur la communion quotidienne. Le préambule rappelait que « des hommes très influents ont fait d'instantes démarches auprès de Sa Sainteté Pie X pour qu'elle daigne trancher de Sa Suprême Autorité la question des dispositions requises pour la communion quotidienne ».

Ces hommes très influents, c'étaient les principaux apôtres de l'Eucharistie, réunis dans le premier Congrès, et tous ceux qui leur avaient fait, depuis 25 ans, dans les Congrès successifs, l'écho que nous avons dit.

Répondant à leurs vœux, ce décret déclarait « que Jésus-Christ et l'Eglise désirent que les fidèles s'approchent *chaque jour* du Banquet sacré. La communion fréquente et quotidienne doit être rendue accessible à tous les fidèles de quelque condition qu'ils soient, en sorte que nul, s'il est en état de grâce et s'approche de la Table sainte avec une intention droite, ne puisse en être écarté ».

PROMULGATION ET MISE EN APPLICATION DES DÉCRETS PAR LES DERNIERS CONGRÈS

Après avoir réclamé les Décrets eucharistiques, y avoir préparé l'opinion, en avoir élucidé la doctrine, les avoir éclairés de recherches historiques sur la pratique eucharistique à travers les siècles et à travers les peuples, — comment ne pas signaler, en 1895, le Congrès eucharistique de *Jérusalem* avec pour Légat pontifical le cardinal Langénieux de Reims, qui se penchera avec tant d'amour fraternel sur la vie eucharistique des Eglises d'Orient —, les Congrès eucharistiques internationaux allaient être désormais *les grands diffuseurs* et *les ardents défenseurs* des Décrets, mettant tout leur effort à les faire passer, comme une sève nouvelle de vie, dans la pratique religieuse contemporaine.

Le décret *Sacra Tridentina Synodus* solennellement approuvé par le Vicaire du Christ et envoyé sur son ordre à tous les Ordinaires et Prélats réguliers, ne convenait-il pas de *le promulguer publiquement* devant une assemblée catholique mondiale et de s'efforcer d'en poursuivre partout l'application?

Pie X n'hésite pas et se tourne aussitôt vers le Comité des Congrès eucharistiques internationaux, qui déjà, après celui de Rome, prépare, pour 1906, celui de Tournai : « Il ne faut pas, écrit-il au Président, s'en tenir dans ces assemblées de foi et d'amour à la parole; il faut y joindre l'action, une action vigoureuse qui sache se diversifier — votre devoir est de rechercher, avec les prêtres et les fidèles, les moyens à employer pour rendre la communion fréquente, la plus fréquente possible, quotidienne même ». Et il ajoutait : « Il nous plaît d'accroître la force d'action de cette assemblée et c'est pourquoi nous déléguons notre vénéré frère Vincent Vanutelli, cardinal de la Sainte Eglise romaine, afin qu'il la préside en Notre nom ».

Désormais, en même temps qu'il assumera par un Légat la présidence effective des Congrès, le Vicaire du Christ leur donnera des directives précises :

Ecoutons plutôt le premier Légat, le card. Vanutelli : « En m'envoyant ici comme Son Représentant, le Saint-Père m'a chargé tout particulièrement de communiquer au Congrès la solution officielle des questions qui ont pu s'agiter

à propos de la communion fréquente, même entre des personnes pleines de dévotion pour la Sainte Eucharistie. Quels qu'aient été les événements marquants inscrits dans les annales si glorieuses de ces Assemblées, je ne sache pas qu'il y en eut jamais de plus important que la proclamation, faite en ce moment, par celui-là même qui, par ordre du Souverain Pontife, eut le grand honneur de préparer et de signer le Décret sur la Communion quotidienne. N'est-ce pas en effet *la réalisation de tous nos efforts et de tous nos vœux : l'union de plus en plus intime de l'humanité avec Dieu* ».

Comment, après de telles paroles, le Congrès de *Tournai* n'eût-il pas apporté aussitôt sa collaboration de valeur à l'action réclamée par Pie X? Le P. Lintelo, S. J., qui y parut pour la première fois, de suite y affirma sa maîtrise, dans un rapport sur *La communion fréquente et quotidienne dans les maisons d'éducation.* Le Comité permanent du Congrès et bientôt son bureau se hâtèrent de s'aggréger cet apôtre de l'Eucharistie. Ce fut le début d'une collaboration qui fut sans doute la plus précieuse, pour aider les Congrès à propager le vrai sens des Décrets. « C'est le prêtre qui m'a le mieux compris », avait dit saint Pie X en parlant du P. Lintelo.

Metz, en 1907, avec le même cardinal légat, devait achever ce qu'avait commencé Tournai : « Nous voulons, écrivait Pie X, que l'on s'y applique à exciter un grand amour pour le Banquet sacré et à y affirmer le droit de s'en approcher tous les jours : *c'est le chemin le plus court pour procurer le salut de chaque âme et de la société tout entière* ». Et le cardinal légat dira en ouvrant ce Congrès : « Il s'agit par ce Congrès de faire entrer dans les habitudes et la pratique de la vie chrétienne le Décret pontifical sur la communion fréquente, décision dont les Congrès précédents ont tant contribué à hâter la maturité ». Ainsi fit-on, et le Congrès achevé, Pie X en félicitait l'évêque de Metz : « Ce qui a surtout répondu à nos vœux et à notre attente, c'est la décision que vous avez prise de mettre toujours en premier lieu l'application pratique des Décrets. *Car de là découle toute la vie chrétienne* ».

Une question restait à définir, celle de l'âge où les enfants peuvent et doivent communier. Ce fut l'objet d'un nouveau décret, le décret *Quam singulari,* du 8 août 1910 : « Dès l'âge où l'enfant commence à raisonner, vers 7 ans, commence l'obligation de satisfaire au précepte pascal, obligation qui retombe sur les parents, le confesseur, les instituteurs et enfin le curé. C'est au père ou à ceux qui tiennent sa place qu'il appartient d'admettre l'enfant à la première communion. Tous ceux qui ont charge des enfants doivent apporter le plus grand soin à les faire approcher de la Sainte Table, souvent et si c'est possible, tous les jours, selon le désir de Jésus-Christ et de notre Mère l'Eglise, en veillant à ce qu'ils le fassent avec la piété que comporte leur âge ».

Cette fois encore, ce fut au Congrès eucharistique international de *Madrid* (1911), le premier qui se réunit après ce Décret, que Pie X, qui avait pleuré de joie quand le projet définitif lui avait été présenté, donna mission d'aider à sa mise en pratique : « Il faut, écrivait-il au Cardinal *Aguirre,* son légat, que chez tous ceux qui ont atteint l'âge de raison, et non pas seulement chez les adultes, l'habitude de la communion fréquente et même quotidienne se développe. Vous aurez toujours dans l'esprit les Documents capitaux en cette matière, l'encyclique *Mirâ caritatis* de notre prédécesseur Léon XIII et notre double décret *Sacra Tridentina Synodus* et *Quam singulari.* Vous aurez à vous fixer pour but de rechercher par quels moyens les faire observer plus heureusement et plus pleinement dans le monde entier. » Tous les rapports de Madrid témoignèrent de ce souci. Celui du P. Lintelo, S. J., sur « *Le catéchisme et la communion fréquente* » devait laisser une forte impression. « Il faut préparer les enfants, non pas à la *première communion* mais à *une vie de communions.* Il est temps de créer des *ligues eucharistiques* pour assurer une exécution durable

des résolutions. Pour les enfants, une telle croisade est nécessaire si l'on veut assurer leur persévérance dans la communion et, par elle, le progrès de leur vie chrétienne ». Dans les années qui suivirent, ces idées avaient fait leur chemin, et à *Lourdes* en 1914, lors du 25e Congrès international, dont le P. Lintelo avait reçu mission de faire un immense Triduum eucharistique, son rapport de Madrid, repensé, précisé, fut suivi d'un vœu émis par l'Assemblée générale, à la demande de la Section Française, celui d'une *Grande croisade eucharistique pour les enfants,* qui ferait passer dans leur vie la doctrine des Décrets et donnerait au monde de nouvelles générations eucharistiques. Au nom du Pape, son Légat, le Cardinal Granito di Belmonte, en clôturant le Congrès, tint à appuyer ce vœu.

Moins d'une semaine plus tard, la Grande Guerre déferlait sur l'Europe. Mais aux premières heures du conflit, au moment où mourait Pie X, commençait en Bretagne avant de se préciser à Bordeaux et de prendre sa forme définitive à Toulouse, l'œuvre la plus importante, née des Décrets de Pie X et des Congrès eucharistiques, la Croisade eucharistique de l'Apostolat de la Prière, école de pleine christianisation par l'Eucharistie, « noviciat d'action catholique, et son premier apprentissage », devaient déclarer Pie XI et Pie XII. Grâce à elle, des millions et des millions de jeunes — ses effectifs se renouvellent sans cesse depuis 40 ans dans les cinq parties du monde et sont désormais de 3 à 5 millions en moyenne — ont appris à communier *tôt, bien* et *souvent,* à multiplier jusqu'à les rendre quotidiennes des communions préparées par le sacrifice, fructifiant dans un devoir d'état toujours mieux fait et une charité toujours plus active et les entraînant aux plus féconds apostolats. Leur devise : *Prie, Sacrifie-toi, Communie...* et alors seulement *Sois apôtre,* doit assurer à nos mouvements d'Action catholique une constante animation par l'intérieur. Tout ce bien réalisé, la Croisade aime à en faire hommage, après Dieu, aux Décrets qu'elle suppose et à l'appel des Congrès auquel elle est la réponse.

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, un demi-siècle après le Décret *Sacra Tridentina Synodus,* il faut encore reprendre ce qu'après un quart de siècle écrivait le cardinal Gasparri, le principal ouvrier du Code de droit canonique qui avait fait passer dans les Lois générales de l'Eglise les Décrets eucharistiques de Pie X : « *Aujourd'hui, on n'est pas arrivé encore à rendre la pratique pleinement conforme aux prescriptions des Décrets* ». Et il demandait qu'une voix autorisée, celle du Secrétaire de la S.C. de la Discipline des Sacrements inculque à nouveau l'observance de ces Décrets. Cette voix, qui vient de s'éteindre, se fit entendre. C'était il y a 26 ans. Et voici huit ans, la Sacrée Congrégation des Sacrements déclarait que cette réponse de celui qui était alors son secrétaire et était devenu son Eminentissime Préfet, le Cardinal Jorio, exprimait la pensée actuelle de la Congrégation des Sacrements, donc de l'Eglise. Or, à la page XIV de ce Commentaire du Décret « *Quam Singulari* » on lisait : « L'heure est venue de reprendre l'action bienfaisante qui a donné naissance à ce mouvement si salutaire et si saint. Nous sommes persuadés qu'en insistant d'une façon énergique sur ce point on réussira enfin à faire pleinement exécuter *la volonté claire et précise de Pie X qui est la volonté de Dieu.* Dans ce but nous faisons appel à l'action des *Congrès eucharistiques.* Dans tous ces Congrès on devra traiter ce sujet jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'exécution intégrale du Décret ».

L'histoire des Congrès et des Décrets n'est pas finie... Elle continue... Et déjà le futur Congrès eucharistique national de France de juillet 1956 vient de choisir pour son programme l'*Observation des Décrets de Pie X.*

Toulouse.

J. M. DERÉLY, S. J.
du Bureau du Comité Permanent des Congrès eucharistiques nationaux.